

BULLETIN D'INFORMATION

Office d'Information, 3, rue de la Congrégation, Luxembourg.

N° 7 Luxembourg, le 30 juin 1945.

ASSEMBLEE CONSULTATIVE (mois de juin).

- 5 juin: Réunion de la Commission des finances et des affaires économiques. Exposés de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de M. le Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques.
- 7 juin: 10e séance publique et réunion des sections. Interpellation de M. Flammang sur la fermeture des magasins, l'internement et l'épuration. Discussion générale.
- 14 juin: 11e séance publique. Interpellation de M. Urbany concernant le poste à occuper par le parti communiste au sein de la Chambre législative.
Exposé de M. le Ministre de l'Épuration concernant une attaque personnelle dirigée contre lui. Continuation de la discussion générale sur la fermeture des magasins, l'internement et l'épuration.
Exposé de M. le Ministre de la Justice sur l'Épuration.
- 21 juin: 12e séance publique de la Commission du Travail. Réponse de M. le Ministre de l'Épuration aux allégations d'une affiche éditée par un groupe de la Résistance (PI-MEN ou Patriotes Indépendants). Déclaration de M. le Ministre de la Justice sur le même sujet.
Continuation et fin de la discussion sur l'épuration.
Dépôt de motions des différents partis sur l'épuration.
- 26 juin: Réunion de la Commission pour l'indemnisation des victimes politiques. Dépôt et discussion d'un projet d'arrêté.
- 27 juin: Réunion de la Commission du Travail et de la Commission pour la réforme constitutionnelle. Dépôt d'un projet sur les droits sociaux des Luxembourgeois.
- 28 juin: Réunion de l'Assemblée Consultative et de la Commission du Travail. Etude des textes spéciaux visant la collaboration économique dans le pays durant la guerre.

SOMMAIRE:

	Page		Page
Activité parlementaire et Législative		Le Grand-Duché de Luxembourg à la Conférence de San Francisco	
Assemblée Consultative	1	Divers	6
Mémorial du mois de juin	1		7
Le Retour de la Batterie Luxembourgeoise	2		

MEMORIAL DU MOIS DE JUIN.

Ministère d'Etat et de la Force Armée. Par arrêté grand-ducal du 31 mai 1945 il a été institué un Secrétariat spécial pour les affaires militaires. Ce Secrétariat est chargé, sous l'autorité immédiate du Ministre de la Force Armée, de la direction générale des services de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police locale étatisée.

Par arrêté grand-ducal du 4 juin 1945 la réorganisation et le renforcement du corps de la gendarmerie et de la police locale étatisée ont été réglementés.

Un arrêté grand-ducal du 7 juin 1945 réglemente l'octroi d'allocations spéciales aux familles dont le soutien principal est appelé sous les drapeaux.

Un arrêté grand-ducal du 25 juin 1945 a prévu l'adaptation des traitements, indemnités et pensions au coût de la vie.

Ministère des Finances. Un arrêté ministériel du 16 mai fixe les conditions d'émission de trois séries de bons de la Reconstruction.

Un arrêté grand-ducal du 15 mai 1945 admet les Luxembourgeois, victimes des événements de la guerre, à bénéficier sous certaines conditions du traitement médical, pharmaceutique et hospitalier aux frais de l'Office des Dommages de guerre.

Ministère du Travail. Un arrêté grand-ducal du 24 mai 1945 a réglementé l'allocation de secours de chômage.

Un arrêté grand-ducal du 13 juin 1945 prévoit la majoration des pensions allouées ou à allouer par la Caisse de pension des employés privés.

Ministère des Transports. Un arrêté grand-ducal du 24 mai 1945 réglemente l'exploitation provisoire des chemins de fer luxembourgeois. Suivant cet arrêté, l'ensemble des lignes de chemins de fer situées dans le Grand-Duché de Luxembourg est exploité provisoirement par l'Etat pour le compte de qui de droit. La gestion des chemins de fer est confiée à un Comité de Gérance et un Comité de Direction nommés par le Ministre des Transports.

Ministère de l'Intérieur. Par arrêté grand-ducal du 28 mai 1945 il a été ordonné un nouveau relaiement général de la chasse dans tout le pays. Un arrêté grand-ducal du même jour fixe les conditions du relaiement obligatoire du droit de chasse.

Un arrêté grand-ducal du 31 mai 1945 ordonne la confection des listes des citoyens appelés à participer en 1945 et 1946 à l'élection des membres de la Chambre des Députés et des membres des conseils communaux. Un arrêté du même jour prévoit l'exclusion de l'électorat et de l'éligibilité des personnes compromises en raison de leur attitude antipatriotique.

Un arrêté grand-ducal du 16 juin 1945 ne permet la délivrance de permis de chasse qu'aux personnes qui ne se sont pas rendues indignes de cette faveur par leur attitude patriotique pendant l'occupation.

Un arrêté grand-ducal du 26 juin 1945 réglemente l'exercice de la chasse et l'épuration des chasseurs par voie d'enquête administrative.

LE RETOUR DE LA BATTERIE LUXEMBOURGEOISE.

Jeudi le 28 juin a eu lieu à Luxembourg une remise de décorations suivie d'un défilé des combattants volontaires luxembourgeois du First Belgian Field-Regiment (Luxembourg Battery). Ces combattants qui avaient rejoint les armées alliées par la Belgique, la France, l'Espagne, l'Afrique du Nord, le Congo Belge ou l'Amérique, avaient reçu leur instruction militaire en Angleterre à Leamington-Spa où ils constituaient une unité luxembourgeoise dans le cadre de l'armée belge. Après l'invasion du continent européen par les armées alliées, la Batterie Luxembourgeoise prit part aux batailles de Normandie (Cabourg, Deauville, Trouville, Le Havre), de Belgique et de Hollande. Après la capitulation sans conditions de l'Allemagne, elle occupa la ville de Dortmund, d'où elle arriva à Luxembourg le 27 juin, accompagnée de ses officiers belges. Des 127 Luxembourgeois de la Brigade Piron, 112 faisaient partie de la batterie luxembourgeoise munie de quatre canons anglais de 88 mm. Aucun de ces combattants ne tomba, mais la batterie compta des blessés.

A 15 heures, le champ du Glacis à Limpertsberg est bordé de milliers de Luxembourgeois venus pour acclamer "leurs" soldats et pour remercier les combattants de la Batterie de leur lutte héroïque contre l'agresseur allemand. Sur la tribune officielle ont pris place tous les membres du Gouvernement, Son Excellence Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, les représentants diplomatiques de nos grands alliés, les membres de la Mission militaire alliée à Luxembourg, des délégations de l'Assemblée Consultative et du Conseil Municipal, le Général Piron, commandant le First Belgian Field-Regiment et le Colonel De Ridder, commandant la Batterie Luxembourgeoise. Sur le vaste champ du Glacis la musique militaire luxembourgeoise et la Compagnie "Garde Charlotte", les combattants de la Batterie Luxembourgeoise avec leurs autos blindées et leurs canons, le corps de la Military Police stationné à Luxembourg et un groupe de maquisards forment un grand carré.

A trois heures précises S.A.R. Madame la Grande-Duchesse arrive, accompagnée de LL.AA.RR. le Prince Félix, le Prince Jean, les Princesses et le Prince Charles. La musique joue le "Wilhelmus" pendant que la Souveraine, le Prince Félix et le Prince Jean, accompagnés du Capitaine Schiltz, passent les troupes en revue. Après que LL.AA.RR. ont pris place sur la tribune d'honneur, le Colonel De Ridder s'adresse aux combattants de la Batterie:

Chers Camarades Luxembourgeois,

Je suis ici d'abord officiellement, pour vous remercier au nom de l'Armée belge de l'aide soutenue que vous avez donnée dans la libération de notre territoire. Vous avez été tous des combattants, qui nous amenés des plages de Normandie aux bords de la Meuse hollandaise. Vous vous y êtes comportés brillamment. Aussi c'est un grand honneur qui m'échoit, que de pouvoir vous transmettre les remerciements de la Nation Belge.

Je vous exprime aussi la gratitude de toutes les unités de la Brigade Belge et particulièrement de son infanterie. Jamais elle n'a fait appel en vain aux feux de son artillerie dont vous représentiez un tiers. Je sais que nos vaillants fantassins avaient confiance en vous. La preuve en a été donnée maintes fois et en particulier lors des combats de Stanfort et de Wessent et pendant la longue et fatigante garde sur le Canal de Wessern.

Ensuite il y a tous vos camarades artilleurs belges qui me chargent

de vous dire combien ils sont tristes de vous voir séparés d'eux.

Vous avez partagé avec eux la longue attente dans les cantonnements de Grande-Bretagne. Avec eux vous avez fait les manoeuvres et les tirs dans les plaines d'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Ecosse.

Chaque fois vous avez montré un tel esprit de camaraderie vis-à-vis de vos amis belges que votre départ les a douloureusement frappés.

Et maintenant c'est en mon nom personnel que je vous parle. Lorsqu'il a été question d'unir les volontaires luxembourgeois aux Forces Belges, on s'est demandé où on allait les employer.

Au début vous êtes venus juste assez nombreux pour faire l'effectif d'une troupe d'artillerie. C'est ce qui m'a valu l'honneur, mais surtout la chance de vous voir mis sous mes ordres.

Dès le début j'ai été frappé en constatant votre désir de bien faire, d'apprendre rapidement votre métier d'artilleurs et de votre grand esprit de discipline et de devoir.

J'ai suivi vos progrès pas à pas, et en moins de quatre mois grâce à votre travail et aussi je me plais à le dire, à la valeur de vos officiers et sous-officiers, j'ai estimé que vous étiez prêts.

Lorsque j'ai été appelé à faire des tirs au-dessus de l'Infanterie de la 76e Div. Britannique, son Général m'a demandé s'il était bien prudent d'employer des artilleurs qui jusqu'alors n'avaient pas tiré un seul coup de canon.

Vous savez combien ces tirs sont angoissants pour celui qui est responsable de la vie fantassins marchant derrière un barrage, mais j'avais une telle confiance en vous, que j'ai insisté pour que vous y participiez. Tout a marché comme je l'espérais et dès ce moment vous étiez consacrés artilleurs. Mais par mois vous vous êtes perfectionnés jusqu'arrivait le grand jour.

Et enfin, vous qui étiez venus des quatre coins du monde, parce que vous n'aviez pas accepté la défaite de 1940, dans les tous premiers jours d'août 1944, vous mettiez le pied sur une plage de France. Vous vous battiez bien en Normandie, en Belgique et en Hollande, toujours prêts à intervenir lorsque nos fantassins ou nos blindés vous appelaient à leur aide.

Vous partagiez avec nous les acclamations et la reconnaissance de nos populations libérées, vous aussi étiez leurs libérateurs.

Puis nos troupes fatiguées revinrent en Belgique. La Providence a voulu qu'aucun soldat luxembourgeois ne soit resté sur les champs de bataille quoiqu'il y ait un certain nombre de blessés graves. On décida de doubler le nombre des pièces d'artillerie. Il fallait instruire des centaines de jeunes volontaires. Vous m'avez apporté votre expérience des champs de bataille pour m'aider dans cette tâche difficile. Maintenant vous nous quittez, après avoir bien mérité tant de la Belgique que du Luxembourg. C'est un peu comme si un de nos enfants quittait le toit familial. Je m'étais tellement attaché à vous et si pour vous le retour dans votre pays est une grande joie il se traduit pour moi par une profonde tristesse. Nous nous étions si bien compris, vous serviez sous les ordres d'officiers belges, mais beaucoup d'entre vous commandaient à des sous-officiers et soldats de mon pays. Et tout cela s'est fait sans heurt et dans la confiance réciproque.

Le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique étaient unis avant 1940 par de grandes affinités d'idées et d'intérêts.

La longue période que vous, soldats luxembourgeois, avez passée dans les mêmes chambrées, sur les mêmes terrains de manoeuvres, mais surtout dans les mêmes dangers des batailles avec vos camarades belges, doit avoir resserré les liens d'amitié de nos Pays l'un pour l'autre. Il faut qu'il en soit ainsi.

Je ne veux pas terminer avant d'exprimer toute ma gratitude envers S.A.R. le Prince Félix de Luxembourg qui a grandement facilité ma tâche par sa sollicitude infaillible envers vous tous et envers moi.

A tous je vous souhaite bonne chance et prospérité dans l'avenir. Vous les méritez bien. Si jamais vous avez besoin de moi souvenez vous de votre vieux Colonel.

Je vous dis au revoir à tous en souhaitant que Dieu garde le Grand-Duché de Luxembourg, sa Souveraine et sa nouvelle Armée.

Puis S.A.R. le Prince Félix, en sa qualité de Général-Commandant de l'Armée luxembourgeoise, prend la parole:

Dans le courant de l'été 1942, à la demande du Haut Commandement Belge, la décision fut prise de constituer une troupe d'artillerie luxembourgeoise. Depuis votre formation, j'ai suivi avec un vif intérêt le développement de votre unité. Dès le début, l'esprit était excellent et vous n'aviez que le seul idéal de combattre pour la libération de la patrie. Il y avait parmi vous des hommes rassemblés de partout: des vétérans d'Afrique qui étaient rompus au métier des armes dans les bleds nord-africains, des volontaires qui avaient rejoint la glorieuse Légion Etrangère en 1940 et 1941 pour échapper à la servitude de l'opresseur, ou bien qui avaient réussi à passer par l'Espagne et rejoindre l'Angleterre, d'autres encore qui arrivaient du Congo, des Etats-Unis et de l'Amérique du Sud. Mais, d'où qu'ils venaient, tous étaient animés des mêmes sentiments: écraser une fois pour toutes l'ennemi héréditaire et permettre à nos enfants de vivre en paix.

Grâce au dévouement et à l'abnégation de vos officiers et sous-officiers belges, et plus tard luxembourgeois, je pouvais, à chaque visite, constater les progrès rapides que vous faisiez. Je n'oublierai jamais le jour où vous avez pu enfin vous présenter à moi avec votre propre matériel. Les pièces ornées du lion luxembourgeois et d'inscriptions patriotiques, les véhicules neufs, le tout dans un ordre impeccable, digne de la fameuse Division de la Garde Anglaise. Avec vous j'étais fier et heureux, avec nous l'étaient votre Colonel et ses officiers. Depuis ce jour, je vous ai suivis en pensées, mes devoirs m'ayant appelé au loin, à l'autre extrémité du Front de France, à des centaines de kilomètres de vous. A plusieurs reprises cependant, j'eus la joie de venir vous voir: En Normandie, près de l'estuaire de la Seine, près du Canal Léopold et près de Bruxelles. Comme je m'y attendais, la renommée du vaillant soldat luxembourgeois remontant à plus d'un siècle n'avait pas changé. Partout où vous avez été engagés vous vous êtes distingués, vos chefs pouvaient compter sur vous et je sais, et je suis fier de le dire, vous avez toujours et pleinement mérité la confiance qu'ils mettaient en vous. "You never let them down", comme disent si bien les Anglais. Je vous félicite et je vous remercie d'avoir porté avec tant de cran et d'honneur le drapeau luxembourgeois, des champs de bataille de Normandie jusqu'au coeur de l'Allemagne. Toujours en première ligne, vous avez contribué à la victoire alliée.

Aujourd'hui votre but est atteint. Vous arrivez en vainqueurs dans notre patrie libérée. Bien que mutilée et souffrant des derniers coups de griffes du fauve touché à mort, elle est plus belle, plus consciente

aussi que jamais de ses prérogatives et de ses droits. Notre Liberté et notre Indépendance ont été reconquises par vos efforts et par ceux de nos innombrables compatriotes qui, par leurs souffrances et le sacrifice de leur vie, ont prouvé au monde qu'il existe un peuple luxembourgeois constituant une nation et décidé à défendre son sol et ses institutions.

Je m'incline respectueusement devant ceux de nos camarades qui ne sont plus parmi nous aujourd'hui. Leur souvenir restera gravé dans nos coeurs et leurs noms seront inscrits au tableau d'honneur de la patrie.

En reprenant au nom de l'Armée Luxembourgeoise la troupe des mains du Colonel De Ridder, il me tient à coeur de remercier en ce jour glorieux le Haut Commandement Belge en la personne du Colonel Piron, commandant la première brigade, pour la sollicitude et l'intérêt qu'il a porté à nos hommes pendant cette campagne. Ma reconnaissance va spécialement au Colonel De Ridder, chef idéal, courageux, juste et humain, ainsi qu'aux Lts. Raquet, Dankaert et Nicod, chefs directs de nos hommes. Ils ont toujours eu une attention particulière pour eux et n'ont jamais manqué de les aider et d'alléger leur sort.

Aujourd'hui je puis vous dire que votre Colonel ainsi que vos lieutenants n'avaient en toutes occasions que des paroles élogieuses pour vous et toutes les faveurs étaient dues à leur intervention. Je sais que votre Colonel et ses officiers sont très fiers de vous et en votre nom je les remercie de la bienveillance paternelle et du dévouement qu'ils vous ont toujours témoignés. Je tiens à remercier également tous les officiers belges de la batterie ainsi que le Capitaine Soussez de l'infanterie et ses officiers qui, par leur belle attitude ont donné un magnifique exemple aux hommes. Je me plais à étendre mes remerciements et mes félicitations aux officiers et sous-officiers luxembourgeois qui, par leur dévouement et leur courage ont donné un si bel exemple de discipline et d'ardeur combattive.

Officiers, sous-officiers et soldats luxembourgeois de la batterie, de l'infanterie, de la R.A.F., des Commandos, officiers et marins servant dans les flottes alliées, nous sommes fiers de vous et nous vous remercions de tout coeur de votre admirable conduite. Vous avez tous bien mérité de la patrie.

Après ce discours vivement applaudi par la foule, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse confère "pour bravoure et services rendus au peuple luxembourgeois" les décorations suivantes:

Le Général Piron: nommé Commandeur de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Colonel De Ridder: nommé Commandeur avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Major Caenepeel: Nommé commandeur sans couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Capitaine Saussez: nommé Officier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant Nicod: nommé chevalier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant Raquet: nommé Officier avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant Dankaert: nommé chevalier avec couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant Haes: nommé chevalier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.

Le Lieutenant-Médecin Gol: nommé chevalier de la Couronne de Chêne

et décoré de la Croix de Guerre.
 Le Sous-Lieutenant Lenaerts: nommé chevalier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.
 Le Sous-Lieutenant Zucker: nommé Chevalier de la Couronne de Chêne et décoré de la Croix de Guerre.
 Le Premier Maréchal des Logis Fassbender: décoré de la Croix de Mérite en Or et de la Croix de Guerre.
 Le Premier Maréchal des Logis Dubois: décoré de la Croix de Mérite en Or et de la Croix de Guerre.
 Le Sous-Lieutenant Juttel: nommé chevalier avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.
 Le Sous-Lieutenant Jacoby: nommé chevalier avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.
 Le Sous-Lieutenant Winter: nommé chevalier avec Couronne de l'Ordre "Adolphe de Nassau" et décoré de la Croix de Guerre.
 Le Premier Maréchal des Logis Krier: décoré de la Croix de Mérite en Or et de la Croix de Guerre.
 Le Premier Maréchal des Logis Puetz: décoré de la Croix de Mérite en Or et de la Croix de Guerre.
 Le Premier Maréchal des Logis Doerfel: décoré de la Croix de Mérite en Or, de la Croix de Guerre.
 Le Maréchal des Logis Jemming: décoré de la Croix de Mérite en Argent et de la Croix de Guerre.
 Le Maréchal des Logis Kirpach: décoré de la Croix de Mérite en Argent et de la Croix de Guerre.
 Le Sergent Everling: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Sergent Georges: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Sergent Schenten: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Caporal Thos: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Maréchal des Logis Claus: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Bombardier Bourg: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Soldat Flammang: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Soldat Groeff: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Soldat Ludwig: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Soldat Bermann: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Soldat Walty: décoré de la Croix de Guerre.
 Le Soldat Nicolas: décoré de la Croix de Guerre.

Après la remise des décorations M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adresse d'abord en français aux officiers de l'armée belge:

Altesses Royales, Excellences, Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

Laissez-moi avant d'aborder nos hommes de retour du Front, saluer leurs officiers de l'armée belge. Ce sont eux qui ont formé et entraîné nos hommes. Ce sont eux qui les ont conduits à la victoire.

Messieurs les officiers,

Vous vous êtes chargés de l'éducation militaire de nos hommes. Vous l'avez fait avec une compréhension touchante. Vous avez été pour eux des protecteurs et des amis. Soyez-en remerciés de tout coeur. Vous avez contribué par ce que vous avez fait à cimenter davantage encore l'amitié séculaire entre les Belges et les Luxembourgeois. Votre nom entrera dans les annales de notre jeune armée.

Honneur à vous, Messieurs les Officiers, honneurs à la Belgique alliée et amie.

Ensuite M. Dupong prononce le discours suivant à l'adresse des volontaires luxembourgeois (Texte traduit du luxembourgeois):

Chers soldats de la Batterie,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour accueillir nos jeunes soldats qui reviennent du front.

Nous les remercions de ce qu'ils ont fait pour notre pays.

Nous les honorons parce qu'ils ont mérité d'être honorés.

Chers soldats de la Batterie,

Le privilège redoutable vous était échu de participer de votre personne au combat le plus gigantesque de l'histoire. Dans cette bataille non seulement l'humanité tout entière était engagée. Mais la guerre fut encore totale parce que l'enjeu en était tout ce qui donne à l'existence humaine sa valeur et sa dignité. Non seulement le droit des nations, grandes et petites, de vivre leur propre vie nationale dans l'indépendance, non seulement le droit de distribuer les biens matériels de la terre de telle sorte que chaque peuple et chaque homme en reçoive la part qu'il mérite, se trouvait en danger. Était encore mis en cause le bien suprême, la liberté même de l'homme, le respect de la personne humaine. Dans cette guerre il s'agissait de repousser l'attaque la plus infâme et la plus barbare contre tout ce qui est sacré aux hommes de bonne volonté.

Ce combat, chers soldats de la batterie, vous l'avez engagé, volontairement, parce que votre cœur de Luxembourgeois vous y poussait. Vous ne pouviez pas admettre que votre patrie fût foulée aux pieds par l'ennemi, et vous avez partagé l'indignation que tous les hommes décents éprouvaient en face de l'éruption de barbarie qui partait de l'Allemagne nazie. Votre participation volontaire au combat est d'autant plus méritoire que dans la plupart des cas vous aviez à surmonter des difficultés immenses pour rejoindre les armées alliées. De tous les coins du monde vous vous êtes efforcés de gagner Londres, le centre de ralliement. Vous avez franchi les frontières et les mers, vous avez passé par les prisons et les camps de concentration pour répondre à l'appel de votre cœur et de votre raison, et pour suivre exemple de votre chef suprême, la Grande-Duchesse. Vous avez voulu participer à tout prix au bon combat pour votre patrie, pour les biens les plus sacrés de l'humanité.

Conformément aux circonstances vous n'étiez qu'un petit nombre. Mais avec vous étaient en souhait et en esprit tous les jeunes Luxembourgeois capables de porter les armes et fidèles à leur patrie, et le peuple luxembourgeois tout entier. Grâce à vous le secteur Luxembourg n'a pas été vide dans les armées alliées. Le Luxembourg a résisté à l'ennemi de l'humanité à partir de ce 10 mai 1940 où la Grande-Duchesse a donné le signal. Notre statut international d'alors rendait plus difficile à nous qu'à d'autres pays une seule forme de combat: le combat à main armée. Mais par votre énergie et par votre initiative vous avez réussi, malgré ce handicap, à représenter le Luxembourg sur les champs de bataille.

Par votre attitude vous avez comblé votre pays d'honneur. Le pays de son côté a le devoir de se montrer reconnaissant et de vous témoigner la gratitude que vous avez méritée.

Vous rentrez, entourés de la gloire des soldats victorieux.

Vous revenez dans votre patrie, sains et saufs. Nous nous en réjouissons et nous vous en félicitons.

Votre patrie est contente que vous soyez là. Car elle a besoin de vous.

Notre patrie saigne encore de mille blessures. Des dégâts immenses nous ont été causés par la guerre. C'est là le mérite d'Hitler. Mais de même que le monde allié a vaincu les armées d'Hitler, de même notre

pays viendra à bout des dégâts matériels que la guerre d'Hitler nous a infligés.

Mais à côté des dégâts matériels que la guerre nous a laissés, nous sommes tarés d'un autre héritage d'Hitler. Cet héritage est de nature morale: c'est la discorde. C'est la haine entre les citoyens des villes et des villages. C'est l'esprit de violence et le mépris de la loi. Si nous ne parvenons pas à vaincre ces ennemis là, Hitler remportera finalement malgré tout la victoire sur nous. Mais cela nous ne pouvons pas le tolérer. Ce serait une tragédie sans pareille, si après tout le sang qui a été versé et après tous les sacrifices que nous avons faits au cours de plus de 4 années pour sauver le pays des mains de l'ennemi visible, ce même ennemi réussissait à entraîner notre pays dans sa propre perte, et cela par des bombes à retardement de nature morale et spirituelle qu'il a posées. Nous serons prémunis contre cela par la sévérité envers les traîtres, les dénonciateurs et les profiteurs de guerre. Mais aussi par la tolérance, la générosité et la bonne volonté envers tous ceux qui dans leur for intérieur étaient et sont restés de bons Luxembourgeois. Nous ne devons pas nous attarder trop longtemps à regarder en arrière. C'est au devant de nous que se trouve notre souci principal: la reconstruction du pays. Le Luxembourg avant toute chose.

Vivent nos soldats du front et leurs officiers.

Vivent nos amis alliés.

Après ces paroles du Ministre d'Etat toutes les formations militaires participent à un défilé qui passe devant la Tribune d'Honneur applaudi par une foule enthousiaste.

Le soir, à 21 heures, la musique militaire luxembourgeoise donna à la Place d'Armes un concert en l'honneur des soldats de la Batterie luxembourgeoise. Ce concert revêtit un caractère exceptionnel du fait de la participation de M. Venant Pauké, baryton, revenu quelques jours auparavant de la déportation en Allemagne.

LE LUXEMBOURG A SAN FRANCISCO.

La délégation luxembourgeoise à la Conférence de San Francisco était composée de Monsieur Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, Président de la Délégation, Hugues Le Gallais, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à Washington et Alphonse Als, qui remplissait pendant la guerre les fonctions d'un Chef de Cabinet et aux Affaires Etrangères.

Nous reproduisons ci-après la traduction du discours que M. Bech prononça en anglais au cours de la séance inaugurale:

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La veille de sa mort le Président Roosevelt écrivit pour son dernier discours les paroles suivantes: "La seule limite à nos réalisations de demain, ce seront nos doutes d'aujourd'hui."

Il me semble que dès le début de notre travail, cette pensée du Président défunt devrait toujours être présente à notre esprit, de même que je pense que nous ferons bien, aux moments critiques de nos discussions, de diriger nos pensées vers la figure déjà auréolée du grand humanitaire Franklin Delano Roosevelt, dont la foi dans un monde meilleur ne fut jamais ébranlée par le doute et dont la volonté indomptable de faire de ce monde meilleur une réalité ne fut jamais paralysée par le découragement.

Parmi les peuples de la terre qui déplorent sa perte se trouve ma petite patrie à laquelle le Président apporta une affection parti-

culière. Il ne manquait aucune occasion pour exprimer cette affection ou pour la prouver par ses actions. Les paroles nous font défaut pour exprimer notre deuil et notre gratitude à la mémoire du Président et envers la grande nation américaine dont les armées victorieuses ont libéré notre territoire et restauré notre liberté et notre indépendance. Non loin de la capitale de mon pays des milliers de soldats américains qui tombèrent dans la bataille des Ardennes reposent sous leurs croix de bois. Loin de leur pays natal, ils sont enterrés dans le sol qu'ils ont libéré par leur sang. Ils dorment là, entourés de la dévotion affectueuse et de la gratitude sans bornes d'une petite nation-soeur. Leur dernier lieu de repos restera à jamais un des reliquaires sacrés du Luxembourg.

Quand je pense à ces morts et aux millions d'autres hommes qui sont tombés, victimes de l'agression teutonne et japonaise, rien que la pensée que notre travail pourrait aboutir à un échec me semble être une véritable trahison.

Nous sommes réunis ici pour empêcher que ce terrible massacre ne se répète. Nos prédécesseurs ont échoué dans cette tâche après la première guerre mondiale. Mais malgré la faillite de la première institution fondée pour maintenir la paix, les peuples ont gardé leur foi dans la solidarité internationale. Ils ne toléreront pas, ils ne pardonneraient pas à leurs chefs s'ils retournaient à une politique de l'équilibre des puissances qui aboutirait inévitablement à une course aux armements allant droit vers une nouvelle guerre.

La protection de la paix ne peut être assurée que sur la base de la sécurité collective. La Ligue de Genève est morte, mais son principe fondamental, l'esprit de solidarité internationale, vit de nouveau à San Francisco. La meilleure preuve en est que le projet de Dumbarton Oaks ressemble au Conventant comme un frère - un frère plus robuste, plus réaliste, un frère qui s'est débarrassé des rêves utopiques de son aîné et qui a grandi en sagesse et en expérience par les erreurs et les malheurs du passé.

Je suis sûr que vous me permettez, en ma qualité de vieux Genevois, de saluer la mémoire du défunt Président Wilson et des grands et valeureux pionniers qui après la dernière guerre ont osé, pour la première fois dans l'histoire, mettre leur confiance dans la solidarité de l'humanité pour assurer la paix. S'ils ont échoué, et ils ont échoué noblement, c'est, comme Winston Churchill l'a dit à Harvard que leur travail a rencontré l'indifférence et la trahison. Tout comme le défunt Président Roosevelt qui nous a invités à participer à ces nouvelles réunions de la paix, le Président Wilson a été un fils de ce grand pays dont l'âme est un mélange heureux d'idéalisme et de réalisme.

Les Etats-Unis, ensemble avec l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques se trouvent aujourd'hui parmi les Nations Unies auxquelles incombe la responsabilité pour le maintien de la paix.

Une des causes principales qui ont sapé l'aventure de Genève se trouve ainsi écartée. La Société des Nations devait être armée, mais elle naquit sans bouclier et sans épée - en d'autres mots: elle était mort-née. L'organisation internationale qui naîtra de nos discussions aura les forces armées nécessaires pour assurer le respect de ses décisions. Un grand écrivain français a affirmé un jour qu'un juge n'est qu'un pauvre rêveur s'il ne peut s'appuyer sur une force de police. En tenant compte de l'égoïsme national, que pouvait-on attendre du juge de Genève?

Qui peut nier que les pouvoirs et les privilèges que les cinq principaux gardiens de l'organisation future ont pris sur eux et nous

demandent de confirmer, ne soient de nature plutôt exclusive? Mais aurions-nous vraiment espéré que les grandes puissances, en venant ici, et nous aussi à notre tour puissions oublier que c'étaient elles qui ont forcé le colosse allemand à genoux, que ce seront elles qui demain achèveront son complice japonais et, ce qui plus est, que ce seront elles aussi qui devront endosser la plus grande partie de la responsabilité pour prévenir et anihiler toute agression future?

Des porte-parole autorisés des grandes puissances ont déclaré que le texte du plan du Dumbarton Oaks qui sanctionne les droits et les devoirs de ces grandes puissances, loin d'être inspiré d'un esprit de domination, est au contraire destiné à mieux servir la cause commune des Nations Unies.

J'accepte les augures, et j'espère et je crois qu'on trouvera le moyen de concilier le principe de la souveraineté égale pour toutes les nations pacifiques, principe sur lequel on insiste dans les déclarations de Moscou, avec un système qui prendra en considération la responsabilité des grandes puissances.

Messieurs, comme représentant d'une petite nation dont la voix doit être humble dans le concert des nations, il serait impoli de ma part si je ne suivais pas le conseil que le Président nous a donné ce matin, de réduire nos discours au minimum.

Permettez-moi seulement de dire que mon pays apporte à cette conférence la bonne volonté la plus active et la plus confiante.

Le plan qui nous est soumis est acceptable. Il ne promet que ce qu'il peut raisonnablement accomplir. Il ne nous propose pas le mythe d'une promesse de paix et de sécurité permanentes. Il vise seulement de garantir le degré maximum de sécurité qui puisse être atteint dans le monde imparfait dans lequel nous vivons. Il est vrai qu'il n'offre pas de garantie contre une nouvelle catastrophe pour le cas d'un désaccord entre les grandes puissances. Mais jusqu'ici même les inventeurs les plus fanatiques de plans théoriques n'ont pas encore découvert la formule magique qui fournirait cette garantie.

Le projet de Dumbarton Oaks est convenable, et il sera efficace aussi longtemps que nous resterons unis dans l'esprit qui aujourd'hui nous anime tous, grands et petits peuples, mais dans l'esprit de nous opposer à la guerre par la volonté de paix entre centaines de millions d'hommes. Quels que soient les changements que nos discussions apporteront aux propositions de Dumbarton Oaks, la nouvelle organisation internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité n'atteindra pas la perfection.

Toutefois elle aura le grand avantage de pouvoir assurer le maintien de l'ordre immédiat et pour aussi longtemps que nous lui resterons fidèles dans l'avenir. Protégés par la sécurité qu'elle réalisera, il nous sera possible d'organiser le monde sur la base d'un droit international reconnu et ratifié, et de restaurer l'empire du droit sur la force.

Dans le passé le mot paix signifiait absence de guerre, et non pas la construction d'un ordre international fondé sur la justice.

A nous de créer cet ordre international. Notre succès dépendra de la réponse que nous donnerons à la question suivante: Qui vient d'abord la Justice ou la paix?

On a dit que la Charte que nous sommes en train de donner au monde ne vaudra que dans l'esprit dont nous l'imprènerons.

Puissions-nous prendre tous la résolution de servir la future organisation internationale et de ne pas nous en servir comme d'un instrument destiné à mettre en avant et à faire prévaloir les intérêts particuliers de notre nation.

Que cet esprit nous anime tous, nous qui sommes appelés à créer la charpente de la paix. Alors de nom de San Francisco, le nom du Saint dont la vie ne fut qu'un grand cantique de paix, sera béni par les générations à venir. -

Monsieur Bech fut élu président de la Commission des pleins pouvoirs et rapporteur de la Trusteeship-Commission. Le Grand-Duché s'est abstenu dans le vote concernant l'admission de l'Argentine au sein des Nations Unies. Notre Ministre des Affaires Etrangères motiva cette attitude en remarquant que le Luxembourg, en sa qualité d'invité n'avait pas à prendre position dans une question qui regardait avant tout les quatre grandes Puissances invitantes. Monsieur Bech se prononça en faveur du droit de veto des grandes Puissances tout en exigeant pour les petites nations le droit de porter des plaintes éventuelles devant l'Organisation de sécurité mondiale.

Monsieur Bech eut, entre autres, des entrevues avec M. Edward Stettinius, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères des Etats-Unis, avec M. Molotow, Commissaire du Peuple pour les Affaires Etrangères de l'U.R.S.S., avec M. Georges Bidault, Ministre des Affaires Etrangères de la République française, et avec M. Paul Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

Il fut en outre reçu par M. Harry Truman, Président des Etats-Unis, qui lui dit que la grande amitié que son illustre prédécesseur avait vouée au petit Luxembourg, "était désormais une tradition".

Sur le désir de M. René Blum, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Grand-Duché à Moscou, M. Bech avait profité de l'occasion pour se mettre en relation avec la Croix Rouge Américaine au sujet des Luxembourgeois se trouvant en Russie.

Avant de partir de San Francisco, M. Bech donna de nombreux interviews aux journalistes étrangers. Après son départ MM. Le Gallais et Als continuaient la représentation du Grand-Duché au sein de la Conférence.

De retour à Luxembourg, M. Bech donna aux journalistes luxembourgeois une conférence de presse sur son séjour à San Francisco (Cf. Luxemburger Wort et Escher Tageblatt du 13 juin, d'Unio'n du 18 juin).

DIVERS.

- 1er juin: M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, prend la parole à Radio Luxembourg. Sujet: Qu'est-ce qu'on entend par Education Nationale?
- 2 juin: La Famille Grand-Ducale rend visite à la ville de Dudelange et à Bettembourg.
- 3 juin: La Famille Grand-Ducale assiste à Howald à une messe célébrée pour les victimes du bombardement du 9 mai. Une plaque commémorative est inaugurée.
- 4 juin: La première condamnation à mort pour trahison est prononcée contre Joseph Decker, ancien professeur de gymnastique à l'Ecole industrielle et commerciale de Luxembourg. Decker a été exécuté le 30 juin.
- 5 juin: M. Robert Als, Ministre de l'Epuration, prend la parole à Radio Luxembourg. Sujet: L'Epuration.
Conférence de Presse convoquée par le Colonel Fraser, chef de la Mission militaire alliée à Luxembourg. Le Colonel Fraser prend position contre un article que le Staff Writer James Cannon avait publié le 27 mai dans "Stars and Stripes", le journal des Forces Expéditionnaires américaines en Europe.

Cet article qui attaquait l'honneur de la population féminine du Luxembourg avait suscité de nombreuses protestations individuelles et collectives de la part des soldats américains.

- 9 juin: La Mission Militaire Luxembourgeoise qui, sous la direction du Major Rudy Ensich, s'occupe de la libération et du rapatriement des jeunes Luxembourgeois forcés dans l'armée allemande, publie une liste de 55 Luxembourgeois prisonniers militaires des Alliés. Dans la suite, la Mission militaire luxembourgeoise publie d'autres listes de libérés ou rapatriés militaires (d'Angleterre, de France, de Belgique, du Danemark, de Norvège, etc.). Jusqu'au 30 juin environ 4000 conscrits (sur approximativement 7000) sont rentrés.
- Sous les auspices du Cercle Artistique et des Amitiés Françaises M. René René Huyghes, historien d'art et conservateur du Musée du Louvre, fait une conférence sur "Baudelaire et Delacroix".
- 10 juin: La Famille Grand-Ducale rend visite aux localités de Pétange et de Rodange. A la frontière française, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse inaugure une plaque commémorant son entrée en exil le 10 mai 1940. La plaque porte le texte suivant: "Den 10. Mé gong vun dëser Plätz. Hir Kineklech Altesse d'Grossherzogin Charlotte an den Exil".
- 11 juin: La Croix Rouge vient d'ouvrir à Cap un préventorium pour enfants sinistrés de 2 à 6 ans. Le préventorium qui peut recevoir 50 enfants est placé sous la protection de la Princesse Marie-Adélaïde qui participe à sa direction.
- 12 juin: Quatre jeunes Luxembourgeois reviennent du camp de prisonniers militaires de Tambow qui se trouve au sud de Moscou. Ils ont apporté une liste de 453 Luxembourgeois prisonniers à Tambow.
- 13 juin: En présence de la Grande-Duchesse, du Prince Félix, du Prince Jean et du Prince Charles, l'Athénée (Lycée de Garçons) honore ses victimes de la guerre et fête la victoire.
- 15 juin: Lady Baden-Powell of Gilwell, la "Chief-Guide" mondiale et Mrs. Leigh-White, directrice du bureau international de Londres, sont reçues en audience par la Grande-Duchesse. L'après-midi Lady Baden-Powell et Mrs. Leigh-White sont reçues par la municipalité à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.
- 16 juin: Monsieur Stefan Glaser, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Pologne, inaugure en présence du Prince Jean et de nombreuses personnalités l'exposition "L'apport polonais à la victoire commune", qui se tient à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.
- Le 10.000e rapatrié rentre d'Allemagne.
- 17 juin: Les Girl-Guides (A.G.G.L.) fêtent le 30e anniversaire de leur fondation, en présence des Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde, et Marie-Gabrielle, et de Lady Baden-Powell.
- 19 juin: Plus de 800 personnes qui ont souffert dans les prisons et camps de concentration allemands se réunissent au Cercle Municipal pour discuter sur la défense de leurs intérêts.
- 20 juin: En l'église Cathédrale de Luxembourg a lieu un Service funèbre solennel pour les victimes de la guerre parmi les cheminots. Les Gouvernements luxembourgeois et étrangers sont représentés. Un convoi de 450 enfants luxembourgeois de 6 à 12 ans organisé par la Croix Rouge Suisse, belge et luxembourgeoise part pour la Suisse. Ces enfants vont passer 3 mois de convalescence dans les familles catholiques suisses.
- 23 juin: Inauguration, en présence de la Grande-Duchesse, et du Prince Félix, de l'Exposition du Livre Français, qui se tient au Musée. Conférence du jeune poète français Pierre Emmanuel.

- 25 juin:Un convoi de 800 Luxembourgeois déportés arrive de Boberstein (Silésie),ce qui porte le nombre des rapatriés à plus de 13.000,chiffre qui représente au delà des deux tiers des Luxembourgeois qui se trouvaient ou se trouvent encore en Allemagne. En présence du Prince Félix et de différents membres du Gouvernement,un requiem pontifical a lieu en l'église Cathédrale pour les prêtres et séminaristes luxembourgeois,victimes de la guerre.
- 28 juin:La Grande-Duchesse reçoit en audience privée le Colonel Frank E.Fraser,chef de la mission militaire alliée à Luxembourg, et le fait Grand-Officier de l'Ordre de Mérite Civil et Militaire d'Adolphe de Nassau.
- 29 juin:La Grande-Duchesse reçoit en audience le Maréchal de l'air Cunningham et le Général Bradley avec son Etat-Major. Un nouvel horaire des chemins de fer entre en vigueur.Toutes les lignes intérieures sont denouveau ouvertes au trafic civil.

R a d i o L u x e m b o u r g : (1291):depuis le 17 juin les émissions en langue luxembourgeoise ont lieu à 13 heures et à 19,45 heures.
